

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 26 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 MAI 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjointes - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Nicole COUTANT - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI - M. Bernard DUPOUY - Mme France POUDENX - Mme Sarah DOURTHE - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- M. Bernard DUPOUY donne pouvoir à Mme Béatrice BADETS
- Mme France POUDENX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : MOTION DE DECLARATION DE LA VILLE DE DAX CONTRE LE TAFTA ET LE CETA

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union Européenne – dont la France – ont approuvé un mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les Etats-Unis, le TAFTA (Trans Atlantic Free Trade Area). Par ailleurs, un traité entre l'Union européenne et le Canada, le CETA (Accord économique et de commerce global – Comprehensive Economic Trade Agreement) est en cours de finalisation.

Après avoir constaté que plusieurs articles de ces mandats précisent que l'accord en négociation s'imposera aux municipalités et autres collectivités territoriales et notamment les articles 4,23,24 et 45 du TAFTA dont le contenu est repris par le CETA.

Après avoir observé que plusieurs dispositions de mandat remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies dans la Constitution de la Vème République et dans la législation française.

Après avoir souligné que les objectifs de ces mandats menacent gravement les choix de société et les modes de vie qui font le vouloir vivre en commun des citoyens,

**SUR PROPOSITION DE MADAME DOMINIQUE DUDOUS, CONSEILLERE MUNICIPALE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE AVEC UNE NON PARTICIPATION AU VOTE
CELLE DE M. ALEXIS ARRAS,**

CONSIDERE que les projets en cours de négociation contiennent en germes de graves dangers pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France,

ESTIME en conséquence que ces projets sont inacceptables,

DEMANDE au Gouvernement de la République :

- de dénoncer l'appel qu'il a donné pour cette négociation (TAFTA) au Conseil des Ministres de l'Union Européenne le 14 juin 2013,
- de ne pas ratifier le CETA à ce même Conseil à l'automne 2016,

REFUSE que tout ou partie de ces traités s'applique sur notre territoire.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160526-8-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 27 Mai 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».